

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

Numéro : 24/06/04

L'an deux mille vingt-quatre
et le 11 juin

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage
06/06/2024

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET, Nicolas ROUSSARD.

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

AFFAIRES GENERALES - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'HERAULT - CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCES, PERSONNELS ET MATERIELS - AVENANT N°1.

Par convention de transfert du 29 août 2000 prenant effet le 31 août 2000, la commune d'Aniane a transféré les compétences, personnels et matériels de son service d'incendie et de secours au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS 34), et ce, en vertu de la loi n°96-369 du 3 mai 1996, aujourd'hui codifiée.

En application de l'article 16 de cette convention, la Commune d'Aniane a mis à disposition du SDIS34 à titre gratuit, les locaux du centre de secours cadastrés section BD n°667 portés en annexe 4 : caserne rez-de-chaussée et étage pour une surface totale SHOB de 637 m².

Considérant le développement et l'évolution des besoins du SDIS 34 ;
Considérant l'importance de renforcer la place primordiale du service public de l'urgence au cœur d'Aniane ;

Considérant la vacance de l'appartement cadastré section BD N°729, sis 42 Lotissement Camp de Sauve à Aniane et jouxtant le centre de secours ;

En conséquence, il vous est proposé :

- Par avenant n°1 à la convention de transfert, de mettre à la disposition du SDIS 34 à titre gratuit, l'appartement cadastré section BD N°729, sis 42 Lotissement Camp de Sauve à Aniane comprenant une habitation de 100 m², une terrasse de 15 m² et un garage de 15 m² ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

De n° 99 DE-034-213400104-20240611-DEL240604-D 34 à titre gratuit, par avenant n°1 à la convention de transfert, l'appartement cadastré section BD N°729, sis 42 Lotissement Camp de Sauve à Aniane comprenant une habitation de 100 m², une terrasse de 15 m² et un garage de 15 m² ;

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et à signer avec le SDIS 34 ledit avenant ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC